

Division des élèves et d'appui aux établissements

26, avenue de l'Observatoire

25030 Besançon Cedex

ce.viescolaire25@ac-besancon.fr

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES DANS LES CONSEILS D'ECOLES

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES 2023 - 2024

	Scrutin : vendredi 13 octobre 2023	Scrutin : samedi 14 octobre 2023
- Sollicitation de tous les parents d'élèves afin qu'ils puissent concrètement présenter une liste de candidature s'ils le souhaitent. - Organisation d'une réunion préalable à l'élection avec les responsables des associations, à défaut leurs mandataires, ainsi que les parents d'élèves non affiliés à une association qui souhaitent constituer une liste de candidats	Dans les quinze jours suivant la rentrée scolaire	
Etablissement de la liste électorale (liste des parents constituant le corps électoral) - 20 jours avant l'élection soit jusqu'au :	Vendredi 22 septembre 2023 minuit	Samedi 23 septembre 2023 minuit
Dépôt des listes de candidatures - 10 jours francs avant la date du scrutin soit jusqu'au :	Lundi 2 octobre 2023 minuit	Mardi 3 octobre 2023 minuit
Remplacement d'un candidat qui se désiste - 8 jours francs avant l'ouverture du scrutin soit jusqu'au :	Mercredi 4 octobre 2023 minuit	Jeudi 5 octobre 2023 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents - 6 jours francs avant la date du scrutin soit jusqu'au :	Vendredi 6 octobre 2023 minuit	Samedi 7 octobre 2023 minuit
Scrutin, dépouillement et proclamation des résultats	Vendredi 13 octobre 2023	Samedi 14 octobre 2023
Tirage au sort, le cas échéant :	Dans un délai de 5 jours ouvrables après la proclamation des résultats	
Envoi des contestations en recommandé avec accusé de réception à M. l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale	Dans les 5 jours à compter de la proclamation des résultats	

Textes de référence :

- arrêté du 13 mai 1985, modifié
- circulaire n°2000-082 du 9 juin 2000, modifiée
- note ministérielle n° D2023-007175 du 18 juillet 2023